

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
2/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jedi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : demande subvention dans le cadre des aides de l'Etat 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase « 2<sup>nd</sup> œuvre »**

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'îlot du château (RHI), dont le coût prévisionnel est estimé pour la phase « 2<sup>nd</sup> œuvre » à 726 793 € HT (766 767 € TTC), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat pour l'année 2024.

Madame la Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	150 000
Région Sud PACA		280 000
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	60 000
Etat pour logement social	PLUS	61 200
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		175 593
<b>Total HT</b>		<b>726 793</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 726 793 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides de l'Etat 2024 à hauteur de 150 000.00 € ;
- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Date de transmission de l'acte: 08/02/2024  
Date de reception de l'AR: 08/02/2024  
004-210401600-DE\_002\_2024-DE  
A G E D I

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 08/02/2024

Date de reception de l'AR: 08/02/2024

004-210401600-DE\_002\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
3/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : demande subvention dans le cadre des aides DU Conseil Régional -Région Sud PACA 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase « 2<sup>nd</sup> œuvre »**

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'îlot du château (RHI), dont le coût prévisionnel est estimé pour la phase « 2<sup>nd</sup> œuvre » à 726 793 € HT (766 767 € TTC), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Sud pour l'année 2024.

Madame la Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	150 000
<b>Région Sud paca</b>		<b>280 000</b>
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	60 000
Etat pour logement social	PLUS	61 200
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		175 593
<b>Total HT</b>		<b>726 793</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 726 793 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides de la région Sud PACA2024 à hauteur de **280 000.00 €** ;
- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Date de transmission de l'acte: 08/02/2024  
Date de reception de l'AR: 08/02/2024  
004-210401600-DE\_003\_2024-DE  
A G E D I

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 08/02/2024

Date de reception de l'AR: 08/02/2024

004-210401600-DE\_003\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
4/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : demande subvention dans le cadre des aides du Conseil Départemental 04 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase « 2<sup>nd</sup> œuvre-logements sociaux »**

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'îlot du château (RHI), dont le coût prévisionnel est estimé pour la phase « 2<sup>nd</sup> œuvre logement sociaux » à 844 476.00 € HT (890 922.00 € TTC), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental pour l'année 2024 au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	145 367
Région Sud		280 000
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	<b>60 000</b>
Etat pour logement social	PLUS	61 200
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		297 909
<b>Total HT</b>		844 476

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 844 476.00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides du Conseil Départemental au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026 à hauteur de **60 000.00 €** ;

Date de transmission de l'acte: 12/02/2024  
Date de reception de l'AR: 12/02/2024  
004-210401600-DE\_004\_2024-DE  
A G E D I

- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que le contrat de solidarité territorial 2024-2026 ;
- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 12/02/2024

Date de reception de l'AR: 12/02/2024

004-210401600-DE\_004\_2024-DE

A G E D I

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)**

**Séance du 25 janvier 2024**

**5/2024**

L'an deux mille vingt-trois et le **Judi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents** : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents** : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations** : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance** : Marion ANDLAUER

**Objet** : Demande de subvention au titre du FIPDR 2024

Dans la cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, un abondement des crédits FIPDR est mobilisé en faveur de la sécurisation des établissements communaux.

Madame le Maire propose de mettre en place des poteaux de voirie aux abords de l'école Georges Alliaud et de la bibliothèque municipale ainsi que des barrières le long du chemin piéton pour accéder au groupe scolaire.

En effet les enfants se rendent toutes les semaines à la bibliothèque municipale avec les enseignants et il paraît nécessaire de sécuriser le cheminement ainsi que celui menant à l'établissement scolaire.

Plan de financement prévisionnel :

**DEPENSES** : 3 589.95 HT

**RECETTES** : Etat (FIPDR) 40% 1 435.98 €  
Autofinancement : 2 153.97 € HT

Prié d'en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Decide** de faire l'acquisition de poteaux de voirie et de barrières ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_005\_2024-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_005\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
6/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

Objet : demande de subvention à la DRAC pour la restauration de registres décès.

Madame le Maire donne la parole à Isabelle GRENUT, adjointe chargée du dossier, qui rappelle que les archives municipales constituent la mémoire de la commune. La conservation et la diffusion de cette mémoire se concrétisent par la restauration des documents la composant, opération pour lesquelles des subventions peuvent être allouées par le Ministère de la Culture. Il s'agit pour cette opération de la restauration de 5 volumes d'état civil pour les périodes 1813-1862 (décès).

Un devis a été sollicité et s'élève à la somme de 2 300.00€ TTC

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	2 300.00 €
Recettes (DRAC) 80% :	1 840.00 €
Autofinancement :	460.00 €

La totalité de la dépense sera inscrite au budget de la commune.

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE :** la demande de subvention pour la restauration des registres de décès.

**AUTORISE :** Madame le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès de la DRAC PACA

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024  
Date de réception de l'AR: 02/02/2024  
004-210401600-DE\_006\_2024-DE  
A G E D I

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_006\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
10/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Acquisition immobilière Place de la Libération**

Madame le Maire explique qu'elle a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Président de la CCHPPB indiquant qu'il est nécessaire, pour pouvoir entreprendre les travaux, que la commune devienne propriétaire de l'immeuble cadastré F 218, comprenant le commerce de la boucherie et l'appartement au 1<sup>er</sup> étage ainsi que la parcelle F 216 qui est une cave pour une surface totale de 100 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession proposé s'élève à 150 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles F 218 et F 216 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> appartenant la CCHPPB, pour permettre d'entreprendre les travaux de l'îlot du château ;
- Fixe le prix de cession à la somme de 150 000.00 € auquel s'ajouteront les frais de notaire ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente pour la parcelle F 218 et F 216 ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024  
Date de reception de l'AR: 02/02/2024  
004-210401600-DE\_007\_2024-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_007\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
8/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Versement avance de subvention caisse des écoles 2024**

Le budget de la caisse des écoles est financé en grande partie par une subvention communale cotée lors du budget primitif.

Ce dernier n'étant pas voté avant le 15 avril 2024, le conseil municipal peut accorder une avance sur subvention avant le vote de celui dans la limite des crédits votés en 2023.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des fournisseurs, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention de **10 000.00 €** à la caisse des écoles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE :** de verser à la caisse des écoles une avance sur subvention d'un montant de 10 000.00 €
- **DIT :** que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2024.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_008\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
9/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Autorisation budgétaire – dépenses d'investissement budget commune 2024**

Madame le Maire indique que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire indique que du matériel informatique doit être acquis pour le bon fonctionnement du service avant le vote du budget 2024.

Le montant de cette dépense s'élève à la somme de 768.00 € TTC

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE :** Madame le Maire à mandater la dépense d'un montant de 768.00 € au compte 21838 du budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_009\_2024-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_009\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
10/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Autorisation budgétaire – dépenses d'investissement budget commune 2024**

Madame le Maire indique que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire indique que des travaux de mise en sécurité de l'ancienne voie ferrée doivent être effectués par l'entreprise Bouffier TP pour un montant TTC de 5 820.00 €

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE :** Madame le Maire à mandater la dépense d'un montant de 5 820.00 € au compte 2112 du budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_010\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
11/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents** : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents** : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations** : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance** : Marion ANDLAUER

**Objet** : Remplacement des délégués du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

**Vu** la délibération en date du 8 juin 2020, désignant Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND comme représentant titulaire du PNRL et madame Marion ANDLEUER, représentant suppléant du PNRL ;

**Considérant** la demande de Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND souhaitant être délégué suppléant ;

**Considérant** que Madame Marion ANDLAUER accepte le poste de déléguée titulaire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**DESIGNE** : Madame Marion ANDLAUER en qualité de déléguée titulaire ET Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND en qualité de délégué suppléant à compter de ce jour.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_011\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
15/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet :** Remplacement des délégués du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

**Vu** la délibération en date du 8 juin 2020, désignant Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND comme représentant titulaire du PNRL et madame Marion ANDLEUER, représentant suppléant du PNRL ;

**Considérant** la demande de Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND souhaitant être délégué suppléant ;

**Considérant** que Madame Marion ANDLAUER accepte le poste de déléguée titulaire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**DESIGNE :** Madame Marion ANDLAUER en qualité de déléguée titulaire ET Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND en qualité de délégué suppléant à compter de ce jour.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_012\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
13/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Acceptation d'un don de parcelles de terrain**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Civil

**Vu** l'offre de don présentée par Monsieur BREMOND Florent, Madame BREMOND Isabelle et Madame BREMOND Claudine des parcelles cadastrées A 871, A 872 et A 873, d'une contenance totale de 13 790.00 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que ces terrains, une fois nettoyés, pourront servir entre autres à la création de jardins partagés ;

**Considérant** que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC UNE ABSTENTION**

**ACCEPTE :** le don des parcelles A 871 pour 7 240 m<sup>2</sup>, A 872 pour 2 940 m<sup>2</sup> et A 873 pour 3 610 m<sup>2</sup> de Monsieur BREMOND Florent, de Madame BREMOND Isabelle et de Madame BREMOND Claudine.

**EXPRIME :** ses remerciements pour leur générosité envers la commune

**INSCRIT :** ce don dans l'inventaire des biens de la commune et qui en assure sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_013\_2024-DE

A G E D I

**AUTORISE** : Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette donation. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_013\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
14/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : Autorisation budgétaire – dépenses d'investissement budget eau 2024**

Madame le Maire indique que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire indique que la réfection complète du poste de relevage de tréchiou doit être entrepris rapidement pour le bon fonctionnement de cette mini station avant le vote du budget 2024.

Le montant de cette dépense s'élève à la somme de 6 907.20 € TTC

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE :** Madame le Maire à mandater la dépense sur le budget de l'eau pour un montant de 6 907.20 €TTC au compte 2154 du budget 2024 de l'eau.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_014\_2024-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
15/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

**Objet : demande subvention dans le cadre des aides du Conseil Départemental 04 2024 pour la restructuration de la Place aux Herbes dans le cadre des travaux de réhabilitation du château**

Madame la Maire expose que pour la restructuration de la Place aux Herbes dans le cadre des travaux de réhabilitation du château (RHI), le coût prévisionnel est estimé à 58 130.00 € HT (61 327.00 € TTC), et est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental pour l'année 2024 au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	4 633.00
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	<b>29 065.00</b>
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		24 432.00
<b>Total HT</b>		58 130.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 58 130.00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides du Conseil Départemental au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026 à hauteur de **29 065.00 €** ;
- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que le contrat de solidarité territorial 2024-2026 ;

Date de transmission de l'acte: 12/02/2024  
Date de reception de l'AR: 12/02/2024  
004-210401600-DE\_015\_2024-DE  
A G E D I

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 12/02/2024

Date de reception de l'AR: 12/02/2024

004-210401600-DE\_015\_2024-DE

A G E D I